



Pension alimentaire pour enfants

Par **vagabond**, le **14/01/2015 à 19:35**

Bonjour,

je vie actuellement au concubinage mais la séparation est en cour nous avons un fils de 15 ans qui souhaite la garde alternée par contre sa mère m'a déjà prévenu quelle allait me réclamer une pension alimentaire , est-elle dans ses droits.

Merci d'avance pour vos réponses.

Par **domat**, le **14/01/2015 à 20:42**

bjr,

La résidence alternée n'est pas incompatible avec le versement d'une pension alimentaire lorsqu'il y a un écart entre les revenus des parents et que cette aide est nécessaire à l'entretien de l'éducation de l'enfant.

donc la mère de votre enfant peut demander une pension alimentaire mais c'est le juge aux affaires familiales qui décidera.

cdt